



DISPOSITIFS FFPLUM – AIDES INSTRUCTEURS

PRINCIPE

En ce début de nouvelle mandature (2021-2025), le Comité Directeur a souhaité augmenter les aides destinées aux instructeurs club en s'inscrivant dans la logique de renforcement de la formation entreprise depuis 4 ans. Ce renforcement a un triple objectif : plus de moyens, plus de lisibilité, plus d'accompagnement.

Les aides suivantes sont éligibles et leurs montants ont été fixés comme suit :

- Aide instructeur club : **1800€**, aide versée au club.
- Aide instructeur club pour une formation additionnelle ou de classe supplémentaire : **600€**, aide versée au club.
- Aide réactualisation instructeur : en fonction de la facture acquittée pour un maximum de 150€.
- Candidature stage ENAC : **1015€**.

Les demandes doivent donner lieu à un contrat **en amont** entre l'instructeur, le club et la Fédération avant que la formation ne soit entreprise, ainsi qu'une connaissance du projet du club. Cette entente préalable est cependant très ouverte et le public visé peut, indépendamment de la réactualisation, concerner des instructeurs déjà formés (pour une formation sur une autre classe ou pour un perfectionnement Facteurs Humains au stage ENAC par exemple).

PROCÉDURE

Le pilote, stagiaire-instructeur ou instructeur complète le formulaire de demande (page suivante) et le retourne à la FFPLUM accompagné des pièces requises en fonction de l'aide demandée.

Pour l'aide instructeur (formation initiale ou classe supplémentaire) :

1. Une copie de la décision de l'Assemblée Générale du club
2. Un exemplaire du contrat passé entre le club et le stagiaire-instructeur (exemple de contrat en annexe)
3. Le devis établi par le centre de formation agréé
4. La copie de la carte nationale d'identité et du brevet de pilote du stagiaire-instructeur/de l'instructeur
5. Le RIB du club ULM

À réception du dossier, le siège fédéral instruit la demande et la transmet au pôle et CRULM concernés ; ces derniers étudient les dossiers et rendent leurs avis à la date de commission sélectionnée.

En cas d'accord, la FFPLUM procède à l'ouverture du dossier puis au versement de l'aide à l'issue de la formation. Dans la limite des subventions disponibles, le nombre des aides est limité chaque année.



Dossier de demande Aide Instructeur Club

- **Pilote**

Prénom et NOM :

N° de licence FFPLUM :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone portable :

Adresse e-mail :

Classe(s) d'ULM concernée(s) par la demande d'aide :

Paramoteur Pendulaire Multiaxe Autogire Aérostat Hélico ULM

Projet de formation :

Aide visée (plusieurs choix possibles) :

Instructeur club Instructeur club classe supplémentaire

Je prends note que la FFPLUM ne saurait être redevable d'un quelconque règlement en cas d'une formation engagée sans accord préalable du CRULM et du pôle Formation et sans délivrance d'un numéro de suivi FFPLUM et d'une date de validité pour l'obtention de l'aide.

Fait à

le



Dossier de demande Aide Instructeur Club

- **Organisme ULM demandeur**

NOM :

N° d'affiliation FFPLUM :

Nom et Prénom du président/responsable de la section ULM :

N° de licence FFPLUM :

Adresse e-mail :

Aide Instructeur souhaitée :

Formation initiale sur une classe ULM (plafonnée à 1800€)

Formation de l'instructeur club sur une classe ULM supplémentaire (plafonnée à 600€)

Projet de formation de l'organisme ULM (décrivez en quelques lignes les objectifs du club et les raisons de votre demande d'aide instructeur en formation initiale ou supplémentaire) :

Afin de recevoir le règlement de la subvention par virement à l'issue de la formation de votre instructeur, merci de joindre **le RIB de votre structure**.

Fait à

le



Dossier de demande Aide Instructeur Club

- Centre de Formation IULM

NOM :	N° d'affiliation FFPLUM :				
<input type="checkbox"/> Association	<input type="checkbox"/> Société				
N° d'agrément DGAC :	Fin de validité :				
Nom et Prénom du responsable pédagogique					
N° de licence FFPLUM :	Adresse e-mail :				
Classes d'instruction :					
<input type="checkbox"/> Paramoteur	<input type="checkbox"/> Pendulaire	<input type="checkbox"/> Multiaxe	<input type="checkbox"/> Autogire	<input type="checkbox"/> Aérostat	<input type="checkbox"/> Hélico ULM

- Avis du pôle Formation et du CRULM (cadre réservé à la FFPLUM)

Pôle Formation		CRULM	
<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Défavorable
En cas de refus, précisez son motif :			

Avis rendu le

Le pôle Formation

Le président du CRULM



Dossier de demande Aide Instructeur Club - annexe

Contrat type d'Instructeur Club (5/2)

Je soussigné(e)

Licence FFPLUM n° :

Pilote breveté ou instructeur de classe :

N° brevet de pilote ULM :

Paramoteur Pendulaire Multiaxes Autogire Aérostat Hélico ULM

M'engage à suivre une formation IULM de classe :

Paramoteur Pendulaire Multiaxes Autogire Aérostat Hélico ULM

Afin d'effectuer de la formation bénévole au sein du club

N° d'affiliation FFPLUM :

Nom du président :

Engagement vis-à-vis du club (durée ou nombre d'élèves formés) : 3 ans 3 élèves

Prise en charge des frais de formation	Club ULM ou section ULM d'Aéroclub	Instructeur stagiaire	Organisme de financement	Autre
Formation				
Hébergement				
Transport				
Divers				



Dossier de demande Aide Instructeur Club - annexe

Contrat type d'Instructeur Club (6/2)

Obligations :

- Affiliation du club ULM ou de la section ULM de l'Aéroclub à la Fédération Française d'ULM
- Assurances souscrites pour les vols d'instruction au sein du club ULM ou de la section ULM
- Tous les élèves-pilotes devront avoir une licence FFPLUM ainsi qu'une assurance IA
- Un compte-rendu annuel des activités sera envoyé à la FFPLUM et au CRULM (nombre d'élèves, nombre de brevets, heures de vol)
- Ne pas effectuer de négoce de matériel
- Appliquer des tarifs de formation dans la moyenne de la région afin de ne pas faire de la concurrence déloyale
- Assurer l'entretien du matériel conformément à la réglementation en vigueur et en suivant scrupuleusement le manuel d'entretien machine

Si les clauses de ce contrat ne sont pas respectées, la FFPLUM mettra en place une médiation.

Fait à

le

Le président/responsable de section ULM

L'instructeur stagiaire